

PÔLE SANTÉ SECOURS

Pour rappel, le Pôle Santé Secours regroupe deux commissions : la Commission Médicale (CoMed) et le Spéléo Secours Français (SSF).

Cette année 2022 restera marquée par la disparition de notre ami et confrère Raoul Duroc, survenue brutalement le 28 juillet. Une triste perte pour les deux commissions.

Membre de la CoMed depuis 25 ans, il en était le webmestre. Il participait activement à tous les travaux du Conseil technique depuis son entrée à la commission en 1997.

Au sein du SSF, pendant plusieurs années, il a animé avec Claire Goudian les ateliers du stage national ASV du SSF. Raoul y jouait à la perfection le rôle de la victime souffrante, bien des stagiaires doivent s'en souvenir... Il avait d'ailleurs co-signé avec Claire le *Manuel d'Assistance aux victimes en Spéléologie*, paru en 2008.

C'était un solide spéléo, avec une bonne pratique de toutes les activités de montagne (randonnée, ski-alpinisme) et même de la plongée souterraine. Médecin généraliste, correspondant du SAMU, médecin sapeur pompier et du secours en montagne, médecin du SSF 05 et occasionnellement du SSF 13, médecin d'expédition en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Jean-Pierre a su trouver les mots pour le décrire : « *Compagnon toujours présent, gentil, de bonne humeur, prêt à toutes les tâches, sans jamais un mot plus haut que l'autre, mais toujours avec conviction* ». C'est une page qui s'est tournée pour nos commissions, une place vide autour de la table, un ordinateur qui restera définitivement éteint, mais une présence à jamais.

L'activité de ces deux commissions a été très riche en cette année 2022, vous en trouverez les détails dans leurs bilans respectifs. Insistons sur quelques évènements vécus en commun.

Le congrès UIS qui a fortement mobilisé les deux commissions.

La CoMed a été présente tout au long du congrès avec un stand et ses plaquettes de prévention, la tenue du symposium *Médecine et santé* (Symposium n°19) avec dix communications et un poster, de nombreux échanges et contacts.

Le SSF s'est également très impliqué sur ce congrès, en favorisant notamment les échanges et partages à l'international sur la vaste thématique des secours souterrains. Le SSF a animé une session destinée spécifiquement au secours souterrain (Symposium n°16). La visite de nombreuses cavités de la région était proposée aux participants. Pour cela un plan d'intervention du SSF avait été arrêté en amont entre tous les CTDS des départements concernés. Il est à noter qu'il n'y a pas eu d'incident significatif qui ait pu nécessiter l'intervention d'une équipe SSF.

Le certificat médical pour la délivrance du Certificat de Préposé au Tir (CPT), pour les artificiers du SSF. Ce certificat médical ne pouvait être signé que par un médecin du travail, ce qui était en général infaisable pour des spéléos sans activité professionnelle, ou professions libérales, retraités ou emplois n'ayant pas de lien avec l'utilisation potentielle d'explosifs. Des échanges entre CoMed et SSF n'ont pu aboutir à une solution applicable. La Direction Nationale du SSF a mené pendant presque trois ans des échanges et des discussions avec les divers ministères concernés (Éducation Nationale, Intérieur et Industrie). Ce travail a finalement abouti à la rédaction par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse d'une circulaire reconnaissant que cette obligation relevait de la notion jurisprudentielle de « *formalité impossible* » ! Dès lors, les candidats au CPT issus de la FFS seront tenus de fournir, à titre de formalité équivalente au certificat du médecin de travail, une attestation d'appartenance au SSF (lettre du CTDS) et leur certificat médical lié à leur licence FFS. Une nouvelle obligation légale est

arrivée en même temps, le candidat doit faire en outre une demande au préfet pour accéder à la formation du CPT. Le préfet doit diligenter une enquête administrative (enquête de moralité), et il a deux mois pour répondre. Par contre, l'absence de réponse vaut refus !

Groupe de travail « Retour d'expérience » (RETEX) : le Pôle par la présence de ses deux commissions s'est engagé dans ce projet, associé au Pôle Enseignement (composé de ses trois écoles – EFS, EFC et EFPS), sous l'égide de Florent Merlet, CTN. Ce projet, débattu au sein de la Comed depuis quelques années, a pu enfin prendre son envol et devrait permettre de structurer le retour d'expérience au sein de la FFS.

Accidentologie des sports de montagne. Suite à la publication de la thèse de Maud Vanpouille, une divergence d'appréciation est apparue entre CoMed et SSF. À juste titre le SSF a mis en avant que le taux de létalité lié à la spéléologie, à hauteur de 16,7 %, calcul effectué par l'autrice, ne correspondait pas du tout à nos statistiques fédérales et pourrait nous porter préjudice auprès des acteurs locaux et du ministère, à un moment où la FFS est en discussion avec le ministère pour que la spéléologie soit retirée des activités à contraintes particulières. Mais cette thèse ne prend en compte que les secours effectués en zone montagne par les corps constitués. La spéléo n'y est que peu représentée, bonne dernière en nombre de personnes secourues.

Pour la CoMed, la critique de cette thèse n'est pas fondée, elle n'est absolument pas représentative des secours spéléologiques de l'ensemble du territoire. L'autrice incitant d'ailleurs à la plus grande prudence d'interprétation des données et des chiffres en raison des nombreux biais de recueil.

Cette thèse de sociologie du sport, de presque 400 pages est un remarquable travail, qui nous servira pour la démarche du RETEX.

Les projets pour 2023 ne manquent pas pour chaque commission et seront détaillés dans leurs rapports respectifs.

Ce qui me semble important pour le Pôle : poursuivre le travail sur le RETEX ; pour la CoMed : renforcer les compétences sur le canyon, notamment sur les contraintes physiologiques et l'accidentologie et suivre l'évolution possible du certificat médical ; pour le SSF : poursuivre ses développements techniques, balises de positionnement légères et système de transmission vidéo par fil compatible avec les appareils de communication SPL05, publication du *Manuel du sauveteur SSF*, outil incontournable pour tous les acteurs secours.

Au terme de cette année, je remercie les deux présidents de commissions, Jean-Pierre Buch et Bernard Tourte, pour le travail qu'ils ont accompli et, bien entendu, l'ensemble des bénévoles qui les soutiennent et les encouragent à chaque instant.

D^r Jean-Noël Dubois
Coordonnateur Pôle Santé Secours